

ÉLECTIONS DES CAP PRÉPARATOIRES DE L'ONEMA

LE 20 OCTOBRE 2011

Votez CGT !



LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) au ministère.

Elles sont compétentes pour l'ensemble des corps de l'environnement (ATE et TE) sur les éléments qui ont trait à votre carrière et à son déroulement. Elles sont consultées sur les sujets suivants : titularisation, notation, promotion, mutation, détachement, disponibilité, formation (syndicale et professionnelle), discipline, litiges entre agents et directions (temps partiel, préparation aux concours ...)

Les Commissions Administratives Paritaires Préparatoires (CAPP) pour chaque établissement ONEMA, ONCFS et Parcs Nationaux. Ces dernières préparent les travaux de la CAP nationale, mais n'ont pas de compétences propres.

L'existence des CAP Préparatoires a été remise en cause (doublon avec CAPN). Le SN CGT ONEMA s'est prononcé pour leur maintien afin de garantir la transparence des propositions de postes à la mutation et du choix des agents à promouvoir.

Les dossiers passent des CAPP aux CAPN... Pour une cohérence dans leur suivi votez CGT à ces instances. C'est la garantie d'une coopération efficace.



V O T E Z C G T

PROMOTIONS : Nos CRITÈRES

LA LIGNE FONDATRICE DE LA CGT EST LA DÉFENSE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF. POUR LA GESTION D'UN CORPS IL EST PRIMORDIAL D'ASSURER À TOUS UN VRAI DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET DE PERMETTRE UNE FLUIDITÉ PERMANENTE DANS LE PYRAMIDAGE DU CORPS...SEUL GARANTIE POUR TOUS D'ATTEINDRE UN GRADE ET UN ÉCHELON SATISFAISANT POUR UNE RETRAITE DIGNE.

LE SN CGT ONEMA A VALIDÉ DES CRITÈRES DONT LE PRINCIPE ET LE DÉTAIL SONT CONSULTABLES À L'ADRESSE SUIVANTE:

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3779>

Ses représentants les défendent tant en CAP (P et N) qu'aux réunions régionales préparatoires. Ils sont listés hiérarchiquement. En voici les principes :

Pour les ATE, nous défendons la prise en compte des critères d'ancienneté et d'âge pour les promotions ce qui permet de débloquent et de favoriser la carrière des agents. C'est une obligation de gestion devenue subjective et reléguée par la Direction Générale !!

Pour les TE, nous observons la variabilité de la notion de mérite selon les DIR, avec « sévérité » pour certains et « laxisme » pour d'autres, sans aucune motivation écrite. Les inégalités territoriales, ne tiennent pas compte du nombre d'agents promouvables / proposés, générant autant d'inégalités dans les promotions selon les affectations des agents.

Pour les ATE

1/ ATE vers ATP2

- échelon
- ancienneté dans le corps
- ancienneté dans l'échelon
- âge

2/ ATP2 vers ATP1

- échelon
- ancienneté dans le corps
- ancienneté dans le grade
- ancienneté dans l'échelon
- âge

3/ corps ATE vers corps TE

En préalable, l'administration doit s'assurer :

- que le poste a été proposé à la mutation et n'a pas fait l'objet de demande.

- que l'agent est d'accord pour prendre un poste TE et accepter toutes les prérogatives de la fonction et être géographiquement ou fonctionnellement mobile.

- Ancienneté dans le grade le plus élevé : ATP1, puis, à défaut de candidat, ATP2 et ATE
- échelon
- ancienneté dans l'échelon

Pour les TE

1/ TE vers TSE

- ancienneté dans le grade de TE ou GC
- ancienneté dans le corps
- âge

2/ TSE vers CTE

- ancienneté dans le grade TSE
- ancienneté dans le corps
- âge

3/ corps TE vers corps IAE sur Liste d'Aptitude.

Aujourd'hui, le choix est fait uniquement par la DG, sans concertation. Nous demandons que ce soit discuté en CAPP TE.

La voie normale pour passer IAE est et doit rester le concours, la liste d'aptitude étant une voie plus qu'étroite : même pas une chance par année.

La notion de carrière doit être prise en compte et pas simplement les fonctions exercées actuellement par tel ou tel agent au moment de la promotion. L'agent promu en fin de carrière peut l'être au titre de l'ensemble de sa carrière.

LE « MÉRITE »

Pour le SN CGT ONEMA « tout le monde est méritant sauf preuve du contraire »

Le mérite version Administration est basé sur des critères subjectifs.

La CGT demande des critères objectifs, clairs et transparents...

V O T E Z C G T

Information sur le pyramidage :

Le pyramidage (répartition des agents entre les 3 grades) des ATE de l'Onema n'est pas achevé, notamment pour le grade ATP1. Les ATE ONEMA sont pénalisés en comparaison de leurs collègues des PN et de l'ONCFS où le pyramidage est achevé. Ils ne déroulent pas complètement leur carrière et partent en retraite avec des revenus insuffisants.

Notre syndicat se bat:

pour sortir de cette situation d'iniquité en exigeant l'augmentation des taux promus/promouvables

pour un déroulement de carrière complet et équitable, dans tous les établissements.



Ces élections sont l'occasion pour vous de garantir la présence :

- d'élus motivés pour défendre les personnels dans le respect des droits et des devoirs de chacun
- d'élus vecteurs de propositions, d'analyses et d'informations.

Par souci d'efficacité et pour faire avancer les revendications des agents, la CGT recherche l'unité d'action des personnels et de leurs organisations syndicales.

Dès 2009, elle a pris l'initiative d'une plate forme intersyndicale réunissant 7 syndicats (les 5 actifs à l'ONEMA, l'ONCFS, dans les Parcs Nationaux, mais aussi CFTD et FO présents dans des agences de l'eau).

Revendications des ATE, TE, contractuels, fonctionnaires d'autres corps... Emplois, RGPP, missions techniques et de police... Tout se tient ! Ne pas opposer les catégories de personnels les unes aux autres, favoriser l'unité, faire prendre conscience des enjeux de biodiversité, de protection des milieux aquatiques, analyser les rapports missions/moyens.

Défendre fermement les revendications et les emplois à tous niveaux face à l'administration, du service local au CT Ministériel :

C'est la conduite de la CGT !

ENSEMBLE, RÉSISTER, CONSTRUIRE...

V O T E Z C G T

MONTREZ VOTRE DÉSIR DE RÉSISTANCE DONNEZ DE LA FORCE A VOS REPRÉSENTANTS VOTEZ

Candidat(e)s présenté(e)s par la CGT

CAP Préparatoires Spécialité milieux aquatiques (ONEMA)

CAP Nationales toutes spécialités

Agent technique de l'environnement :

SERRA Julien	SD 13 - Aix en Provence
DROULON Christian	SD 61 -
GUILHAUME Isabelle	SD 03 -
BONVALLAT René	SD 06 - Nice

Agent technique de l'environnement de 2ème classe :

BRIDRON Sylvie	DIR 1 - Compiègne
CHICHERI-NIOT Sophie	SD 41 -
MOSIMANN Bruno	SD 52 -
VERJUS Christine	SD 22 -

Technicien

MEYER Olivier	DIR 9 - Dijon
HUGER François	DIR 9 - Dijon
MOINS Paul	DR 5 - Lyon
MENDRAS Laurent	SD 07 -

Technicien supérieur

LEDOUBLE Olivier	DIR 2 - Rennes
LEROYER Olivier	SD 53 -
BERDAYES José	DIR 2 - Rennes
JULIEN Christophe	SD 52 -

Chef technicien

LUMET Jean-Claude	DIR 3 - Metz
FOISSY Jean-Michel	DIR 8 - Aix en Provence
BOSSARD Philippe	DIR 2 - Rennes
RATINEAU Laurent	DIR 8 - Montpellier

Agent technique de l'environnement de 2ème classe

LEONARDI Christophe	ONCFS SID 20
BRIDRON Sylvie	ONEMA DIR 1
CHICHERI-NIOT Sophie	ONEMA SD 41
BREUZARD Patrick	ONCFS BMI Sud-Ouest

Technicien

MEYER Olivier	ONEMA DIR 9
HUGER François	ONEMA DIR 9
MOINS Paul	ONEMA DR 5
PICART Benoît	ONCFS BMI Corse

Technicien supérieur

LEDOUBLE Olivier	ONEMA DIR 2
LEONARD Yves	ONCFS DER
LEROYER Olivier	ONEMA SD 53
BERDAYES José	ONEMA DIR 2

Chef technicien

GALLET Olivier	Aires Marines
LUMET Jean-Claude	ONEMA DIR3
BOSSARD Philippe	ONEMA DIR 2
FOISSY Jean-Michel	ONEMA DIR 8

Un vote pour la C.A.P. Nationale
Un vote pour la C.A.P. Préparatoire

Chaque voix pour la C.G.T. compte

V O T E Z C G T